

COMMUNE DE YEBLERON

Séance du 25 Mars 2021

L'an deux mil Vingt et Un, le Vingt Cinq Mars, 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de YEBLERON, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Hêtraie sous la présidence de Madame LEMESLE Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme LEMESLE Nathalie, Mr BOSSUYT Xavier, Mme PORET Céline, Mr LEFEBVRE Didier, Mme SANDOVAL Pascale, Mr ANGER Franck, Mme LEGAY Elise, Mr GAINVILLE Cédryc, Mme SAUNIER Sylvie, Mr MOAL Yann, Mme DEHAIS Estelle, Mr COLARD Stéphane, Mme HEBERT Isabelle, Mr LOZE Jean-François.

Absent et excusé : Mr QUESNEL Marcel.

Secrétaire de séance : Mr ANGER Franck.

La séance est déclarée ouverte et le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire doit s'absenter pour des raisons de gestion des services suite à la découverte d'un cas positif à la COVID 19 au sein du personnel municipal ; Monsieur BOSSUYT, 1^{er} Adjoint prend la Présidence de la séance dans l'attente du retour de Madame LEMESLE.

Il propose que la séance commence par la présentation du compte administratif 2020 puisque Madame le Maire n'y prenait pas part.

Objet : Compte administratif 2020 et Compte de Gestion 2020

Le compte administratif de la commune de YEBLERON est présenté par le doyen d'âge, Monsieur LEFEBVRE Didier. Il s'établit comme ci-dessous :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	713 509,90 €	146 055,60 €
Recettes	753 772,33 €	51 746,87 €
Résultat de l'exercice	40 262,43 €	- 93 308,73 €
Résultat reporté au 31 Décembre 2019	103 340,89 €	31 095,94 €
Résultat de l'exercice au 31/12/20	143 603,32 €	- 63 212,79 €
Résultat global au 31 Décembre 2020	80 390,53 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte administratif présenté ci-dessus,
- d'adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, égal en chiffres au compte administratif.

Objet : Subvention exceptionnelle - Amicale Bouliste Yébleronnaise

Monsieur BOSSUYT rappelle que l'association ABY avait sollicité la municipalité pour l'acquisition d'un WC autonome afin d'offrir de meilleures conditions sanitaires aux adhérents du Club.

Un devis avait été présenté mais la société n'acceptait pas le règlement par mandat administratif. C'est donc le Club qui a réalisé cet achat et ce dernier sollicite donc la commune pour une subvention exceptionnelle qui compensera cette charge financière.

Il est précisé en accord avec la Présidence de l'association, que l'entretien de ce dispositif sera entièrement assuré par l'ABY.

Monsieur COLARD étant Président de l'association, celui-ci ne prend pas part au vote.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres votants :

- D'octroyer une subvention complémentaire à l'Amicale Bouliste Yébleronnaise d'un montant de 1 170,00 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente décision

Objet : Parcelle ZE n° 126 - Cession

Monsieur BOSSUYT explique que ce point ne pourra pas être délibéré ce jour car Caux Seine Agglo est en attente d'états hypothécaires pour les différentes parcelles de ce dossier dans leur service. Il conviendra donc de remettre ce point à l'ordre du jour d'une séance ultérieure lorsque tous les éléments du dossier seront connus.

Objet : Etude cavité souterraine n° 179

Monsieur BOSSUYT explique que la société For et Tec a réalisé les sondages prévus par rapport à l'indice de cavité n° 179. Le rapport vient de parvenir en mairie. Celui-ci a aussitôt été transmis aux services de la D.D.I.

En effet, les investigations réalisées ont montré la présence de vide sous la route départementale. D'autres sondages doivent être réalisés ; cependant comme ceux-ci seront situés sur la route c'est la D.D.I. qui doit prendre les choses en main.

Le rapport de For et tec et les préconisations correspondantes ont été prises en charge par la D.D.I., nous sommes actuellement en attente de leur intervention.

Il a donc été décidé de fermer la route de Foucart au niveau de l'église jusqu'à nouvel ordre et de mettre en place une déviation via la route du hameau Neuf afin d'éviter que des poids lourds ne se trouvent dans une situation délicate.

La municipalité a été interpellée par Monsieur LEGROS Jérémie, propriétaire de la boulangerie, celui-ci a constaté une baisse significative de son chiffre d'affaire depuis la mise en place de la déviation. Il estime cette perte à environ 10 %.

Le conseil municipal se demande si cette situation résulte uniquement de la déviation, pour eux cela proviendrait peut-être aussi du couvre-feu.

Divers :

Madame le Maire présente maintenant les questions diverses qui ont été soumises préalablement par les Conseillers Municipaux :

- Madame HEBERT souhaite connaître le projet de division proposé à l'entreprise MARELLE pour la cession éventuelle de l'ancienne forge ainsi que l'avancée de ce dossier.
Madame LEMESLE lui répond qu'une surface approximative de 950 m² est envisagée et que le prix proposé par la municipalité serait de 60 000 €. Mais la négociation reste ouverte.
L'acquéreur prendrait également à sa charge les frais de bornage et de levée d'indice de la cavité située à proximité du projet.
Monsieur MARELLE étudie les éléments de la proposition et une nouvelle rencontre est envisagée prochainement.
- Madame SANDOVAL demande si la commune pourrait mettre en place une signalisation aux abords du centre équestre pour avertir les véhicules du danger.
Madame LEMESLE lui répond que, s'agissant d'une voie départementale, c'est aux services de la D.D.I. de réaliser ces aménagements. Après contact pris auprès des services de la D.D.I. de Saint-Romain-de-Colbosc, dont dépend cette voie, il faut que la commune adresse une demande à la D.D.I. en précisant le type de panneaux souhaités ainsi que leur localisation.
- Monsieur MOAL souhaiterait que la commune envisage l'installation de vrais abris pour l'arrêt des cars situé au niveau du hameau des 4 fermes car celui en place est fait de vieilles tôles ondulées non étanches.
Madame le Maire répond, qu'après avoir pris des renseignements auprès de Caux Seine Agglo, il s'avère que les abris bus font partis du mobilier urbain et sont donc à la charge de la commune.
- La Commission travaux se réunira le 30 mars prochain à 18 h pour étudier les 2 questions précédentes.
- Madame le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'il convient de décaler la réunion de la commission finances prévue pour le mardi 30 avril 2021 à 18 h car les éléments nécessaires aux calculs des impôts et les dotations prévues ne sont pas encore mis à la disposition des communes.
La réunion de la commission finances est donc reportée au vendredi 2 avril 2021 à 18 h à la mairie.
- Madame le Maire explique ensuite au Conseil Municipal qu'elle s'est entretenue avec l'Inspecteur Académique car depuis le début de l'année scolaire, plusieurs absences d'instituteurs n'ont pas été remplacées. Elle lui a également exposé le problème d'utilisation du personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.